

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE)**

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 mai à 20h, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE), étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Victor DENOUVION, Maire. Convocation du 14/05/2025.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Étaient présents : DENOUVION Victor, BELBEZE Isabelle, BRUGERE Thierry, GUERRERO Lionel, FEZZANI Soufia, LINARES François, DE CARVALHO Albertine, CARNEIRO Jean-Marc, BENCHARGUI Suzanne, BOUTRY Pascal, AUTECHAUD Eric, MILHORAT Claude, FARRET Corinne, ROQUES Patrick, COSTES-ROBLES Christelle, BAHUT Cécile, CHIBLI Rachid, LAIGNELET Anne, GEROMEL Bastien, BOURGADE-DELMAS Lucas, GRIMAL Alexandre, PATEY Stéphanie.

Avaient donné pouvoir : ABOULGHAZI Naziha à CHIBLI Rachid, ROSSETTO Claudine à LINARES François, CHEMIN Marie-Ange à GEROMEL Bastien, GOMEZ-GEIL Clémentine à BELBEZE Isabelle, DEHAUMONT Elodie à FEZZANI Soufia, SCHMIDT Franck à PATEY Stéphanie, EL HARROUF-TOUILE Sofia à GUERRERO Lionel.

M. Lucas BOURGADE-DELMAS est élu secrétaire de séance.

Présents : 22
Votants : 29
Pour : 29
Contre :
Abstention :

OBJET : DÉLIBÉRATION N° 2025-58 – AFFECTATION DÉFINITIVE DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024

Le Conseil Municipal, conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57, le résultat constaté lors du Compte Administratif 2024 doit être affecté préalablement à sa reprise dans le cadre du Budget 2025.

Après avoir approuvé le compte administratif pour 2024 qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 809 818.26 €,

Constatant que ledit compte administratif fait apparaître un déficit d'investissement s'élevant à 123 932.37€ (résultat de la section d'investissement calculé selon le compte de gestion),

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2024,

Considérant que le budget 2024 ne comportait pas en prévision de virement de la section de fonctionnement (ligne 023) à la section d'investissement (ligne 021).

DÉCIDE, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ, d'affecter au budget le résultat précédemment indiqué, comme suit :

Affectation au compte D001 la somme de 123 932.37€

Affectation au compte R002 la somme de 202 454.56€

Affectation au compte 1068 la somme de 607 363.70€

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre


Le Maire, Victor DENOUVION



Publié le : 26 MAI 2025



Le secrétaire de séance, Lucas BOURGADE-DELMAS

Accusé de réception en préfecture
031-213104904-20250520-DELIB202558-DE
Reçu le 23/05/2025

